



ASA COMPAGNIE DE CRAPONNE

"De l'eau jusque dans vos terres "

L 'An Deux Mille vingt-deux et le dix-sept Août à 17 heures, le Conseil syndical de l'Association Syndicale de la Compagnie de Craponne régulièrement convoquée ainsi que les responsables de structures collectives secondaires, se sont réunis dans la salle de réunion de l'ancienne école de Bel-Air, sous la Présidence de M. Vincent BONFILLON.

**Etaient présents** : ESCHER Robert - SAMPSONI Jean- Mr JACQUEMUS – Gilbert GRASSET – Pierre ROA – BONFILLON Vincent- Caruso Jean-Pierre- SIAS Nicolas- BOUVIER Stéphane-

**Structures collectives** : REVERTER Jean-Louis- GRECH Anne-flore-ALLIBERT Jean-Pierre- CASTAGNE Sylvain- Mr SONTAG- LERDA Yves- PHILLIP Gérard

*Convocation exceptionnelle de Mr le Président du 11 Août 2022. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 17h10 sous la présidence de Mr BONFILLON Vincent.*

Nombre de votants	9	Pour l'adoption	9
Suffrages exprimés	9	Contre l'adoption	0
Abstentions ou refus	0		

**OBJET** : Modulation des Débits pour la fin de saison face à la sécheresse :

**N° 17 /2022**

**RAPPORTEUR** : M. BONFILLON, Président de séance

Mr BONFILLON Vincent expose aux membres présents, la situation hydrologique de la Durance : un débit naturel reconstitué à Cadarache très faible depuis le début de la saison (QNR CED), une demande importante en eau sur notre territoire face au climat très sec, et une gestion « très fine » avec la Commission Exécutive de la Durance (CED) de la consommation de réserve agricole du Barrage de Serre-Ponçon.

Le déstockage journalier de la réserve est à ce jour aux alentours de 3 millions de m<sup>3</sup>/jour, un débit naturel à Cadarache de 30 m<sup>3</sup>/s et un débit de prélèvement de la CED de 69 m<sup>3</sup>/s.

En lien avec la DRAAF et la CED, Mr CASELLA précise que la situation est analysée une fois par semaine, et qu'au sein de l'ASA Compagnie de Craponne, un fichier de déstockage individualisé de la réserve agricole a été mis en place, pour une visualisation sur les prochains jours. Il précise qu'aux alentours du 23 Août, la réserve de l'ASA Compagnie de Craponne sera épuisée.

Mr le Président explique sa volonté de réunir « tous les membres du Conseil syndical de l'ASA ainsi que les gestionnaires de réseaux secondaires » pour faire un tour de table sur d'éventuelles diminutions de prélèvements individuels et sur les secteurs où l'apport en eau est primordial pour le mois de Septembre.

Mr CASELLA indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> Octobre, les préleveurs sur la Basse Vallée de Durance (CED) devront se tenir au débit naturel reconstitué à Cadarache (30m<sup>3</sup>/s si la situation ne s'améliore pas).

A la suite du tour de table, Mr CASELLA propose un scénario :

- Lors de la diminution de l'UBC au débit naturel, une diminution aux alentours de 10 % pour l'ASA
- Aux alentours du 15 Septembre, l'ASA Compagnie de Craponne prélèvera en fonction du débit naturel de la Durance, irrigation des cultures fourragères en fonction des possibilités, priorisation des cultures maraichères, arboricoles et de l'alimentation d'eau potable ou potabilisable (date du 15 Septembre et débit naturel de l'ASA, à définir avec les services de la DRAAF et de la CED, cette date pourrait être avancée si la situation devenait encore plus critique).

Mise aux voix de ce scénario.

Le Conseil Syndical ainsi que les gestionnaires de structures collectives, sur le rapport de Mr le Président et de Mr CASELLA, et après en avoir délibéré,

**Adoptent** à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision exceptionnelle et donnent tous pouvoirs à Mr le Président pour faire remonter cette décision aux services de la DRAAF et de la CED .

Nombre de membres présents :	<b>13</b>
Nombre de représentés :	<b>15</b>
Quorum :	<b>5</b>

Fait et délibéré le 17 Août 2022 à Salon de Provence  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président de séance,  
Président  
Mr BONFILLON Vincent**



*Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de la publication le 17 Août 2022*